

I N D E X.

CONSEIL LÉGISLATIF.

DÉLIBÉRATIONS.

- 3 février.—L'hon. Sir E. P. TACHÉ propose qu'il soit présenté une adresse à SA MAJESTÉ, à l'effet qu'une mesure basée sur certaines résolutions soit soumise au parlement impérial, 1.
- 9 février.—L'hon. M. SANBORN propose un amendement relatif à la constitution du conseil législatif, 125.
- 13 février.—L'hon. M. REESOR propose que le débat soit remis à dix jours, 168. Rejeté, 37 contre 19.
- 14 février.—L'hon. M. LETELLIER DE ST. JUST propose un amendement à la motion de l'hon. M. SANBORN, à l'effet que le débat soit ajourné jusqu'à ce que certains renseignements aient été communiqués à la chambre, 191. Rejeté, 38 contre 20.
- 16 février.—L'amendement de l'hon. M. SANBORN est mis aux voix, 248. Rejeté, 42 contre 18.
- 17 février.—L'hon. M. CURRIE propose un amendement à la motion principale, que la chambre n'adopte pas la mesure avant que l'opinion publique ait l'occasion de se manifester d'une manière plus solennelle, 274. Cet amendement est mis aux voix, 320. Rejeté, 31 contre 19.
- 20 février.—L'hon. M. AIKINS propose un amendement au sujet de la constitution du conseil législatif, 321. La question d'ordre soulevée, l'hon. M. l'ORATEUR décide que l'amendement est hors d'ordre, 321-2. L'hon. M. REESOR propose en amendement que l'adresse ne soit transmise qu'après que la mesure aura été approuvée par un vote direct des électeurs, 332. La question d'ordre soulevée, l'ORATEUR déclare que l'amendement est dans l'ordre, 333. Cet amendement est mis aux voix, 338. Rejeté, 36 contre 19. La motion principale est mise aux voix, 352. Emportée par 45 contre 15. Comité chargé de préparer une adresse. Rapport du projet qui est accepté; ordonné qu'il soit grossoyé et qu'une adresse soit présentée au gouverneur-général par toute la chambre, le priant de transmettre l'adresse à SA MAJESTÉ, 352.
- 23 février.—La chambre porte à Son Excellence l'adresse à SA MAJESTÉ. Réponse de Son Excellence, 426.

* * Les noms des collèges électoraux représentés par des membres électifs sont en italiques. La lettre (V) sert à indiquer ceux des membres qui sont nommés à vie.

- AIKINS, L'hon. JAMES C. [*Home*], 156-160, 211, 220, 320-322.
- ALEXANDER, L'hon. GEORGE [*Gore*], 79-80, 210-211.
- ALLAN, L'hon. GEORGE W. [*York*], 116-119.
- ARMAND, L'hon. JOSEPH F. [*Alma*], 212-218.
- BELLEAU, L'hon. Sir N. F. [V], 188-189, 192, 321.
- BENNETT, L'hon. THOS. [*Eastern*], 209-210.
- BLAIR, L'hon. A. J. FERGUSSON [*Brock*], 11, 303, 304.
- BLAKE, L'hon. OLIVER [*Thames*], 330-331.
- BOSSÉ, L'hon. J. N. [*De La Durantaye*], 211.
- BOULTON, L'hon. GEORGE S. [V], 154-155, 156.
- BUREAU, L'hon. J. O. [*De Lorimier*], 192-196, 312-313, 332, 351.
- CAMPBELL, L'hon. A., Commissaire des terres de la couronne [*Cataragui*], 21-26, 45, 46, 47, 167, 158, 160, 161, 162, 163, 164, 180, 181, 206, 225, 277, 280, 284, 285, 298-302, 303, 304, 305, 346, 347, 348, 316, 517.
- CHRISTIE, L'hon. David [*Brid*], 214-225, 226, 232, 233.
- CURRIE, L'hon. JAS. G. [*Niagara*], 45-53,